

## Subvention pour produits d'hygiène personnelle durables



Afin d'encourager l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables par les résidents sur son territoire et ayant à cœur le développement durable et la santé de ses citoyens, Val des Sources accorde une aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables. La subvention couvre 75% du montant total dépensé pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et autres produits complémentaires pour un montant maximal alloué de 200\$ (produits neufs seulement).

### Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Val-des-Sources

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

### Admissibilité

Être citoyen de la ville de Val-des-Sources

Réclamer la subvention au plus tard 6 mois suivant l'achat des produits d'hygiène personnelle durables

Une seule subvention sera accordée par personne par période de 3 ans. Dans la mesure du possible, les demandes de réclamation sont traitées à l'intérieur d'un délai de 6 semaines.

- Fournir une preuve de résidence (copie du compte de taxes, du permis de conduire ou du compte d'Hydro-Québec, bulletin scolaire avec adresse visible, si la demande concerne une personne mineure)
- Fournir le formulaire complété
- Retourner le formulaire et les documents nécessaires au traitement de la demande à la Ville de Val-des-Sources, en personne ou par la poste : 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec), J1T 2W4 ou par courriel à [perception@valdessources.ca](mailto:perception@valdessources.ca)

### Réservé à l'administration

Signature du contribuable :

Demande reçue par :